

Soumettre un projet

Vous souhaitez soumettre un projet à la Fondation Crédit Agricole d'Aquitaine ? Quels critères ? Comment constituer le dossier ?

Les critères :

- Toute demande doit s'inscrire dans l'un des deux **domaines d'intervention** de la Fondation

1. Les autonomies

- Insertion professionnelle et économique
- Insertion sociale
- Logement
- Santé et bien-vieillir

2 – Les patrimoines

- Patrimoine architectural
- Patrimoine industriel & agricole
- Patrimoine environnemental
- Patrimoine touristique

- **Les projets soumis à la Fondation doivent s'inscrire dans le cadre du mécénat (*tel que défini par l'administration fiscale – article 200 et 238 bis du code général des impôts*) et être portés par une association ou une fondation, personne physique⁽¹⁾ ou morale de droit privé ou public, qualifiée d'organisme d'intérêt général⁽²⁾ (sauf exclusions spécifiées aux paragraphes suivants).**

(1) Selon 3 modalités : prix, bourse, allocation pour des personnes en grande difficulté sociale

(2) Un organisme est dit d'intérêt général s'il répond à trois critères :

- il ne profite pas à un cercle restreint de personnes,*
- il a une gestion désintéressée,*
- il ne mène pas d'opérations lucratives.*

- Le **soutien financier** de la Fondation est réservé à des projets :

- utiles au territoire du Crédit Agricole d'Aquitaine,
- d'investissement ou les frais de fonctionnement, uniquement s'ils sont liés à la mise en œuvre du projet. Les charges de fonctionnement fixes sont exclues.

- Tout **projet entrant dans les domaines d'intervention de la Fondation Crédit Agricole d'Aquitaine** est susceptible d'être aidé, s'il respecte les critères suivants :

- projet d'intérêt général,
- projet innovant,
- projet répondant à un besoin non ou mal satisfait,
- projet pérenne, à visée durable,
- projet ayant un impact solidaire, dont les effets économiques ou sociaux sur les publics sont réels,
- projet ayant des retombées locales sur la vie économique, sociale ou culturelle (animation, création d'emplois),
- projet participant au rayonnement du territoire.

- Les **projets exclus** du domaine d'intervention de la Fondation sont :

- les projets à but lucratif,
 - les projets relevant du parrainage (sports, loisirs),
 - les projets ponctuels ou évènements : foires, salons, expositions, manifestations, concerts, spectacles, voyages,
 - les projets à caractère politique ou confessionnel,
 - les projets de restauration d'église portant sur le gros œuvre (toitures, murs, etc...)
 - les projets montrant des conflits d'intérêt avec les structures de la Caisse régionale,
 - les projets portés par des associations de consommateurs, les associations de parents d'élèves d'une école, collège ou lycée,
 - les projets des collectivités locales sauf s'ils concernent :
 - des projets de réhabilitation de patrimoine ⁽¹⁾ pouvant être portés conjointement par la Fondation CA Aquitaine et la Fondation Crédit Agricole Pays de France ou la Fondation du Patrimoine
- ⁽¹⁾ à la condition que le projet soit porté par d'autres partenaires que la collectivité
- des projets à vocation sociale pouvant être portés conjointement par la Fondation CA Aquitaine et la Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement
- ⇒ nous consulter

- La fondation est attachée à ce que la réussite du projet ne dépende pas de son aide. Aussi a-t-elle arrêté les **quotités de soutien suivantes** :
 - projet de 1 000 € à 3 500 € : aide pouvant aller jusqu'à 50 % avec mini 500 € à 1 750 € maxi
 - projet de 3 500 € à 15 000 € : aide pouvant aller jusqu'à 40 % avec mini 500 € à 5 000 € maxi
 - projet de 15 000 € à 75 000 € : aide pouvant aller jusqu'à 30 % avec mini 500 € à 15 000 € maxi
 - au-delà : aide de 20 % maxi avec un plafond de 50 000 €

Les différentes étapes

- dépôt du projet auprès de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine
- vérification des critères d'éligibilité du projet aux critères de la Fondation par le Délégué général de la Fondation,
- transmission à la Caisse locale du territoire concerné pour avis consultatif avant présentation du projet à la Fondation CA Aquitaine,
- le Comité Exécutif de la Fondation CA Aquitaine examine les dossiers et décide des interventions et des montants. Il les transmet pour traitement à la Fondation de France,
- la Fondation de France s'assure de l'éligibilité définitive du projet au mécénat, et fait part de la décision définitive au porteur de projet. Si la décision est favorable, elle assure la mise à disposition des fonds.

La présentation du dossier

La recevabilité de la demande sera évaluée à partir des informations mentionnées sur le dossier.

Nous vous remercions de veiller à le compléter en totalité et envoyer votre dossier et vos pièces jointes par e-mail à fondation@ca-aquitaine.fr (ne pas hésiter à effectuer plusieurs envois si les pièces jointes sont trop lourdes). Pour toute question, vous pouvez contacter Françoise VEBER au 05 53 67 76 13.

Dossier de demande de soutien

Partie réservée à la Fondation

Dossier reçu le :

N° d'enregistrement :

Caisse Locale :

1. Présentation générale de votre structure

Raison sociale :

Date de création :

Adresse du siège social : ...

Code postal : ...

Ville : ...

Tél : ...

E – mail de contact :

Site web (si existant) : ...

Nom, fonction et coordonnées (tél-mail) du représentant légal :

Nom, fonction et coordonnées (tél-mail) du responsable de projet :

Quel est le statut de la structure ?

- Association ou Fondation
- Collectivité locale
- Etablissement public
- Structure d'insertion (autre qu'associative)
- Autre

Présentation de l'ensemble des activités de la structure : ...

Typologie des publics et/ou bénéficiaires : ...

Nombre de salariés permanents sur l'année en cours : ...

Nombre de bénévoles actifs : ...

Nombre d'adhérents : ...

L'association est-elle habilitée à délivrer un reçu fiscal de don aux œuvres Oui Non

2. Budget de votre structure

Joindre SVP au dossier bilan et compte de résultat des deux dernières années pleines ainsi que le budget prévisionnel en cours.

Budget N-1 : ...

Budget N : ...

Prévisionnel N+1 : ...

Principaux partenaires financiers (publics et privés) participant au budget de fonctionnement de l'association : ...

3. Les fondamentaux du projet :

Intitulé du projet : ...

Dans quel axe d'intervention de la Fondation Crédit Agricole d'Aquitaine s'inscrit votre demande (une seule case) ?

1. Les autonomies

- Insertion professionnelle et économique
- Insertion sociale
- Logement
- Santé et bien-vieillir

2 – Les patrimoines

- Patrimoine architectural
- Patrimoine industriel & agricole
- Patrimoine environnemental
- Patrimoine touristique

Zone géographique de réalisation du projet : ...

Eléments de contexte (social, économique, autre) dans lequel intervient le projet : ...

Résumé (10 lignes maximum) du projet et de ses objectifs : ...

En quoi votre projet vous semble-t-il être d'intérêt général, apporter à ses publics, à ses bénéficiaires, être innovant ? Quels sont ses facteurs de succès ? : ...

Population bénéficiaire finale du projet (choisir le groupe majoritaire) :

- Enfants : 0-12 ans
 - Jeunes : 13-25 ans
 - Adultes : 26-65 ans
 - Personnes âgées : 66 ans et plus
 - Tous publics : tous âges

Planning du projet : durée, état d'avancement, calendrier de réalisation : ...

4. Budget spécifique du projet

Investissement global du projet :

Montant total en Euros : ...

Objet du financement : ...

5. **Avez-vous déjà bénéficié du mécénat du Groupe Crédit Agricole ou du Crédit Agricole d'Aquitaine ?** (Par exemple, Caisse locale, Fondation CA Pays de France, Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement...)

- Oui
 - Non

Si oui, en quelle année ? ...

6. Parrainage du projet (facultatif)

Le parrainage n'est pas obligatoire pour que votre projet soit accepté.

Cependant, pour traiter votre demande plus efficacement, nous cherchons à savoir si vous connaissez un administrateur ou un collaborateur du Crédit Agricole d'Aquitaine qui vous permet de mieux connaître notre Groupe, ses valeurs et sa vocation et pourrait parrainer votre projet.

Si oui, merci d'indiquer les coordonnées de votre ou vos « parrain(s) » :

Nom : _____ Prénom : _____

Caisse locale (si administrateur de Caisse régionale ou locale) :

Fonction (si salarié du Crédit Agricole) :

E-mail : ...

Téléphone :

Sa localisation :

Comment le connaissez-vous ?

7. Comment avez-vous découvert la Fondation Crédit Agricole Aquitaine :

J'ai eu connaissance de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine grâce à :

- La presse
- Les réseaux sociaux
- Mes proches
- Mon conseiller bancaire
- Ma Caisse locale de Crédit Agricole
- La Fondation de France

Autres (préciser) :

Pièces complémentaires à joindre à votre dossier :

▪ Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

▪ Association

- Statuts de l'association datés et signés (à chaque modification)
- Copie de la parution au Journal Officiel (nom/date de création/adresse et objet)
- Liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau (à chaque modification)
- Dernier rapport d'activité (chaque année)
- Comptes du dernier exercice clos (chaque année)
- Si structure d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, association intermédiaire, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) : copie de l'agrément «insertion par l'activité économique»
- Documentation existante (brochure, site, vidéo, articles de presse)

▪ Etablissement Public

- Dernier rapport d'activité (chaque année)
- Copie du décret de création
- Comptes du dernier exercice clos (chaque année)
- Liste des membres du Conseil d'administration (à chaque modification)

▪ Entreprise d'insertion (non associative)

- Statuts de l'entreprise
- Copie du K-BIS
- Liste des membres du Conseil d'administration (à chaque modification)
- Comptes du dernier exercice clos (chaque année)
- Rapport d'activités (chaque année)
- Copie de l'agrément « insertion par l'activité économique »

Et dans tous les cas :

- Le plan de financement du projet**
- Le ou les devis justifiant la demande de financement ou facture de moins de 6 mois**

Nous vous remercions de veiller à le compléter en totalité et envoyer votre dossier et vos pièces jointes par e-mail à fondation@ca-aquitaine.fr (ne pas hésiter à effectuer plusieurs envois si les pièces jointes sont trop lourdes). Pour toute question, vous pouvez contacter Françoise VEBER au 05 53 67 7613.

Les informations personnelles recueillies par la Fondation Crédit Agricole d'Aquitaine sur le présent dossier sont nécessaires pour le traitement de votre dossier de candidature.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et tous textes subséquents, ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour l'étude de votre dossier de candidature et de votre projet. Vous pouvez à tout moment, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers en écrivant par lettre simple à l'adresse de la Fondation.